

# La gestion de l'eau et de l'assainissement dans les outre-mer

## Déclaration du groupe des Outre-Mer

Les organisations supranationales ont érigé le droit à l'eau potable et à l'assainissement au rang de normes fondamentales protégeant la dignité humaine avec un « accès sans discrimination, un coût abordable, un approvisionnement suffisant et une qualité acceptable pour les usages personnels et domestiques ».

La France a créé un droit à l'eau en 2006 mais pourtant les chiffres restent éloquents.

Les travaux de la délégation aux Outre-mer mettent en exergue,

- Un empilement de textes législatifs qui ajoutent des problèmes sans en apporter des solutions concrètes ;
- L'application de la Directive européenne sur la qualité de l'eau qui s'applique à l'ensemble des régions d'Outre-mer sans tenir compte du niveau de développement des infrastructures de chacun ;
- Le transfert de compétence obligatoire lié à la deuxième vague de décentralisation mal préparé et pas adapté à chacun ;
- Un plan « Eau Dom » actuellement en vigueur pour pallier à ces difficultés et qui peine à résoudre les retards d'infrastructures dans certains territoires, l'entretien du réseau dans d'autres.

Il faut aussi préciser qu'en 2016, la Loi reconquête de la biodiversité a supprimé les Comités de bassin pour les remplacer par les Comités de l'eau qui sont des structures consultatives mais qui n'ont qu'une compétence consultative alors qu'elles sont chargées de gérer les SDAGE.

Il y a dès lors, un total décalage entre l'organisation de l'eau tel qu'elle existe Outre-mer et l'organisation politique territoriale avec pour conséquences, le manque d'organisation, de coordinations les blocages politiques. Et ce sont les familles dont les plus pauvres qui en payent le prix mais les placent surtout dans des situations impossibles tant leurs modes de vie sont bousculés.

Nous appelons donc à un nouveau modèle d'organisation de l'eau dans nos territoires qui prennent en compte les populations, les entreprises privées et les cultures.

Un nouveau modèle en accord avec l'organisation territoriale politique qui évite des affrontements entre le Comité de l'eau et de la biodiversité.

Mais qui tout au contraire en fait de nouveaux acteurs tant pour élaborer les schémas directeurs que pour la prise de décision dans les projets locaux d'aménagements et d'équipements.

Un nouveau modèle qui prend en compte de nouveaux modes de financements...

Des financements verts pour un développement vert.

Le groupe des Outre-mer a voté l'avis.